



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2025- 015  
Date : 15 JAN. 2025  
Mis en ligne le : 15 JAN. 2025

**Objet :** Modification de l'arrêté municipal n° PA 2024-936  
**Curage et inspection vidéo du réseau d'assainissement**  
**Lieu :** Plage des Marettes  
**Durée :** Du 15 au 27 janvier 2025  
N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;  
**Vu** le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;  
**Vu** le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;  
**Vu** le code pénal ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° 24-07 du 11 avril 2024, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour la gestion des espaces publics, mobilité, voirie et propreté ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2024-936 du 4 décembre 2024, portant autorisation de travaux à la société RTP, pour le compte d'INITIAL TP ;  
**Considérant** qu'il convient de modifier les autorisations de travaux pour les sociétés précitées ;

### A R R Ê T E

#### Article 1

L'article 1 est modifié comme suit :

"La société INITIAL TP est autorisée à effectuer l'inspection vidéo du réseau d'assainissement. La société RTP effectuera des travaux éventuels, du 15 au 27 janvier 2025, plage des Marettes".

#### Article 2

Les autres dispositions restent inchangées.

#### Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction de la collecte ménagère.



**Lalia ATTAF**  
**Adjointe au Maire**  
Déléguée à la Gestion des Espaces  
Publics, Mobilité, Voirie et Propreté